



Contexte actuel

Le Conseil Syndical du SNES-FSU de l'académie de Nantes se tient au lendemain de deux journées d'action, les 8 et 15 septembre.

La première, à l'appel de l'intersyndicale du second degré, a permis de dénoncer des conditions de rentrée dégradées du fait de l'augmentation des effectifs de nombreuses classes et de l'application, à la hussarde, de la réforme du collège. Cet appel à la grève, très tôt après la rentrée, a en effet attiré l'attention des médias qui ont largement sollicité le SNES pour prendre la mesure des difficultés rencontrées dans les établissements et du désarroi des collègues. Néanmoins, la faiblesse de la mobilisation doit nous interroger.

La seconde, contre la loi travail, a vu au contraire une mobilisation plus importante qu'attendue, mais elle n'en débouche pas moins sur une situation notamment compliquée par le renoncement annoncé par Force Ouvrière qui entend désormais s'en tenir à des voies juridiques.

Cette rentrée est aussi marquée par les suites des attentats qui ont ensanglanté l'été, à Nice et à St Etienne du Rouvray. Une fois de plus, la barbarie provoque les surenchères sécuritaires, les discours xénophobes et les polémiques indignes. La prolongation de l'état d'urgence ne peut être la réponse à une menace qui au demeurant doit être prise au sérieux. Dans les établissements, cela se traduit par de nouvelles consignes incluant notamment trois exercices annuels, dont un dit d'**alerte-intrusion**. Le SNES-FSU estime que les mesures décidées localement doivent être prises en concertation avec les personnels qui doivent aussi être associés à l'élaboration des bilans des exercices. Tout doit être fait pour minimiser les effets anxiogènes, tant sur les personnels que sur les élèves, de ces mesures de sécurité. La transparence en est une condition nécessaire.

Éducation

Cette actualité ne nous fait pas oublier que, dans les établissements, les difficultés auxquelles sont confrontés quotidiennement les collègues sont liées aux hausses d'effectifs des classes et à la mise en œuvre de la réforme du collège.

Dans les lycées, l'insuffisance récurrente de moyens de fonctionnement pour faire face à la seule hausse démographique, combinée à leur raboutage récent pour « lisser » provisoirement dans les dotations des collèges les effets de la réforme, se traduit par des classes toujours plus chargées, des dédoublements supprimés.

Dans les collèges, et le cadre souhaité et défendu par le SGEN-CFDT et l'UNSA de la réforme du collège, la mise en œuvre simultanée des nouveaux programmes sur les quatre niveaux tient toutes ses promesses ! La surcharge de travail occasionnée est d'ores et déjà problématique. De même, là où des dispositifs contraignants sont imposés pour l'AP et les EPI, la désorganisation devient la norme.

En outre, des enseignements comme le latin et le grec sont sacrifiés contrairement au discours tenu par le Ministère de l'Éducation Nationale et les enseignants de lettres classiques malmenés (multiplication des classes avec augmentation de la charge de travail).

En ce qui concerne la situation de l'allemand dans l'académie, les professeurs sont maintenant très majoritairement affectés sur deux établissements, ou alors ont choisi de réduire leur temps de travail au prix d'un sacrifice financier. Les conditions se dégradent avec l'augmentation du nombre de niveaux et/ou les regroupements de différents niveaux. S'ajoute à cela la pression d'aller enseigner en primaire pour sauvegarder la section bi-langue au collège, ce qui aboutit à une surcharge de travail supplémentaire.

Très vite, ce sont les modalités d'évaluation des élèves qui vont générer à leur tour des contraintes, une surcharge de travail et une perte de sens de l'activité. **De surcroît, ces modalités d'évaluation présentent un risque réel, celui de la confusion entre connaissances et compétences, ce qui constitue un réel recul quant à la conception de ce qui doit être un enseignement solide.**

Le SNES-FSU appelle les collègues à prendre toute leur place dans les débats sur l'évaluation en faisant prévaloir leur liberté pédagogique, à ne rien se laisser imposer et à refuser de remplir les rubriques concernant les EPI et l'AP du LSUN. Le SNES-FSU mettra à disposition des outils pour mener débat sur l'évaluation et invite les collègues à se saisir de ces questions, au moment où notre hiérarchie veut imposer une évaluation bureaucratique niant notre professionnalité.

Le stage académique « collège : résistance pédagogique » du 17 octobre prochain sera l'occasion de débattre avec le maximum de collègues de ces questions et d'élaborer collectivement des stratégies de résistance visant à permettre à chacun-e de développer son activité professionnelle dans un engagement collectif librement consenti, pour la réussite de tous les élèves.

ÉVALUATION

Des projets de modification des modalités d'évaluation des enseignant-e-s sont à l'étude. Le système actuel, trop axé sur le jugement hiérarchique, n'est pas satisfaisant, mais une réforme dans ce domaine devrait avoir pour objectif de recentrer l'évaluation sur le conseil et l'échange, dans une logique de formation continue, dé-couplée de la progression de carrière.

Dans les discussions en cours, le SNES-FSU s'opposera à toute transformation qui conduirait à fournir aux chefs d'établissement des outils supplémentaires de management. Il rappelle sa revendication d'une double évaluation pour tous les personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation portant principalement sur le cœur du métier.

Nous continuons par ailleurs à exiger une inspection spécifique pour les CPE et enseignants documentalistes. Le décret sur les obligations réglementaires de service (ORS) doit être appliqué dans chaque établissement, notamment pour le décompte des heures d'enseignement des professeurs documentalistes, sans interprétation abusive et restrictive de la part des chefs d'établissement, qui n'ont pas vocation à évaluer leurs pratiques pédagogiques.

Le bilan professionnel qui est proposé par le ministère a une double finalité qui ne permet pas d'en garantir la sincérité : accompagner et discriminer. Le SNES-FSU refuse la production d'un tel document par les personnels, car il pourrait se retourner contre les collègues, être utilisé pour faire pression sur les personnels, conduirait inévitablement à survaloriser les activités périphériques au métier et constituerait une charge de travail supplémentaire.

A la place de ce bilan professionnel, le SNES-FSU demande un document permettant de cadrer nationalement les objectifs et attendus des inspections et entretiens.

Le SNES-FSU acte positivement la possibilité d'appel en CAP sur l'ensemble de l'appréciation formulée par l'évaluateur statutaire (et non plus seulement à la note administrative, comme actuellement) et donc, de fait, à l'examen de l'ensemble des avis primaires figurant dans la grille d'évaluation. Cependant, la grille d'évaluation proposée distingue les attendus relevant de l'évaluation par l'IPR de ceux relevant de l'évaluation par le chef d'établissement, et de ceux relevant enfin d'une évaluation effectuée par les deux. La reprise de certains items du référentiel de compétence de 2013 permet d'éclairer certains attendus, mais d'autres items doivent être impérativement revus. En particulier, toute référence à l'évaluation des pratiques pédagogiques par le chef d'établissement doit être supprimée. Enfin, le nombre d'items attribués en commun aux deux évaluateurs primaires doit être réduit à deux afin de conserver l'équilibre d'une évaluation pédagogique prépondérante faite par l'IPR : c'est le sens de nos mandats. Chaque avis doit être barémé afin de mieux objectiver l'avis final et la progression de carrière.

Les militants des sections départementales et académique du SNES-FSU aideront à mener le débat avec les collègues dans des heures d'information syndicale pour contrer cette réforme.

Non-titulaires

Le SNES et la FSU appellent à une journée de mobilisation nationale contre la précarité des contractuels de la Fonction publique le 13 octobre. Cette action doit permettre de faire apparaître médiatiquement la précarité des non titulaires et mobiliser notre organisation sur cette question. Le décret n° 2016-1171 du 29 août 2016, relatif aux conditions de recrutement, de rémunérations, de formation, d'évaluation et d'exercice des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation a été publié au JO le 31 août 2016. Il acte un certain nombre d'avancées à mettre à notre actif : recrutement pour la durée effective du remplacement, abrogation de la vacation, évolution de la rémunération... Si l'application du décret sur les ORS aux non titulaires a été obtenue, il n'est pas acceptable de restreindre l'octroi de l'allègement de service d'une heure aux seuls agents chargés de fonctions d'enseignement à temps complet sur un besoin couvrant toute l'année scolaire, excluant tous les autres.

Le SNES-FSU a combattu l'entretien professionnel par le seul chef d'établissement et obtenu que la double évaluation (administrative et pédagogique) soit appliquée à tous les contractuels d'enseignement d'éducation et d'orientation.

Le SNES-FSU a également obtenu des possibilités d'avancement tous les 3 ans, y compris pour les CDD maintenus auparavant à un indice unique identique dans la majorité des académies : chaque académie doit en effet désormais proposer, après consultation du CTA, une grille de salaire.

Nous revendiquons une grille nationale type fondée sur celle élaborée collectivement par le SNES-FSU et remise au ministère, de manière à ce que les conditions de rémunération soient harmonisées sur tout le territoire, conformément à nos mandats de cadrage national pour la gestion et la rémunération des agents non titulaires.

La journée du 13 octobre sera l'occasion de revendiquer un plan de titularisation plus ambitieux et une amélioration des conditions d'emploi des non titulaires actuels.

La section académique organisera elle-même, avec le SNEP et le SNUEP, au cours du second trimestre, un stage de formation syndicale sur les conditions d'emploi et de rémunération des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, et l'impact prévisible des modifications réglementaires intervenues.

RETRAITES

Non seulement le décrochage des pensions par rapport aux salaires (qui eux mêmes n'augmentent pas ou trop peu) ne fait que s'aggraver, mais le gouvernement supprime des mesures fiscales dont bénéficiaient les parents isolés et les veuves et veufs ayant eu un enfant, de même que la non imposition de la majoration de 10 % pour les retraité-es ayant eu au moins 3 enfants.

Le 29 septembre, 9 organisations de retraité-es appellent à se mobiliser :

- **Pour le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année en prenant en compte l'évolution du salaire moyen.**
- **Pour une pension au moins égale au SMIC revendiqué pour une retraite complète.**
- **Pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu sur les pensions, la baisse de la CSG des retraité-es et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités : la ½ part fiscale et l'exonération des majorations familiales.**
- **Pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraites, le maintien des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources.**
- **Pour le développement et le renforcement de services publics de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture, sécurité, etc.).**

21 pour, 4 abstentions au moment du vote (37 participants au CS).